27me Année N° 6673 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mardi 6 Février 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 5 FÉVRIER 1883

## ET LE SÉNAT ?

Il est impossible d'ouvrir un journal, sans que vos yeux soient attirés par ce titre imprimé en gros caractères : « Que va faire le Sénat ? »

A cette question, les journaux répondent par de longs arguments, par des suppositions sans fin, des pointages fantaisistes; mais la vérité est que nous sommes en face de l'inconnu, et que celui-là serait bien fin qui nous dirait ce que fera le Sénat.

Le Sénat le sait-il lui-même ?

Le centre gauche paraissait décidé, au début, à repousser le projet du gouvernement et de la commission avec une énergie sans égale.

Il le devait à la justice, à la loi, à la liberté, à la réputation de la France au dehors. Chaque membre de cette fraction du Sénat le devait encore à son passé orléaniste; car, à part MM. Victor Lefranc et Jules Simon — qui sont des républicains de la veille — tous les sénateurs du centre ont appartenu au parti des princes, avant la fusion de 1873.

Tout poussait à la résistance, mais déjà cette résistance s'amollit.

On parle de concessions.

Le Sénat livrerait les princes à l'arbitraire du gouvernement, mais leur laisserait toutes les aptitudes aux fonctions civiles et militaires.

Le duc d'Aumale resterait général de division, le prince de Joinville conserverait son grade d'amiral.

Mais, voyez-vous d'ici la situation de cet amiral et de ce général, qu'un simple décret peut non seulement priver de leur commandement, mais faire conduire à la frontière, comme des étrangers qu'on expulse.

Si l'énergie du Sénat doit nous conduire à cette solution, nous avouons franchement que nous aimons autant qu'il ne résiste pas.

Il n'y a pas de moyen terme : le Sénat doit résister absolument, ou accepter le projet voté par la Chambre.

Car ce projet est juste ou injuste.

S'il est juste, on doit l'accepter sans restriction ; s'il est injuste, on doit le condamner en bloc.

Il ne peut pas être bon pour partie et mauvais pour partie. Tous les raisonnements du monde, toutes les distinctions des casuistes politiques ne changeront rien à cette situation brutale, qui n'est susceptible que d'un dénouement net et sans ambage.

Et si le Sénat vote la mesure dont nous parlons plus haut, il nous confirmera dans la conviction que nous avons depuis longtemps, qu'il faut attendre peu de la Chambre-Haute, au point de vue libéral et conservateur.

Cette mesure reproduit dans ses conséquences le vote du projet Fabre, car autoriser le gouvernement à expulser un général, ou l'autoriser à le rayer des cadres, nous a toujours paru absolument la même chose, au point de vue des services que peut rendre l'officier victime du décret d'expulsion.

Donc, que fera le Sénat ?

Il ne le sait pas lui-même. Il oscille comme toujours, et le sentiment de sa conservation personnelle domine pour lui les questions d'intérêt général.

Le Sénat est le conservatoire de toutes les capacités politiques. Malheureusement, le caractère de ses membres n'est pas à la hauteur de leur intelligence.

Nous en avons fait plusieurs fois la cruelle expérience, nous craignons de la renouveler dans cette question des Princes.

Pierre Salvat.

## LA MALADIE DE M. DE BISMARCK

Le prince de Bismarck est très-gravement malade. Le bruit que le chancelier avait succombé à une attaque d'apoplexie a même couru avant-hier à Vienne. Les nouvelles qui arrivaient hier de Berlin signalaient de vives appréhensions dans l'entourage du prince.

Nous recevons, aujourd'hui, de Berlin, la dépêche suivante, de source manifestement officielle, et qu'il ne faut accepter, par conséquent, qu'avec beaucoup de réserve :

« Le prince de Bismarck est obligé de garder le lit par suite de violentes douleurs névralgiques. Toutefois, de l'avis des hommes de l'art, son état n'est de nature à inspirer aucune inquiétude. »

## LE COMTE DUCHATEL

Après M. Jean Casimir-Perier, M. Duchâtel.

M. Charles-Jacques Marie Tannpeguy, comte Duchâtel, ambassadeur de France à Vienne, a donné sa démission, à la suite du vote d'expulsion des princes.

Il est né à Paris en 1838. Son père était ministre du roi Louis Philippe.

Elu député à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, par la Charente-Inférieure, il prit place au centre gauche, où il vota l'abrogation des lois d'exil et la validation du prince de Joinville et du duc d'Aumale.

En dehors de ces devoirs personnels envers les princes d'Orléans, M. Duchâtel a toujours émis des votes républicains; il a voté pour M. Thiers, le 24 Mai, il s'est montré hostile à la campagne monarchique de 1873 ; il a voté la Constitution de 1875 ; il a voté contre la loi sur l'enseignement supérieur.

Il n'a pas été réélu aux élections du 10 février 1876. Aussi, à la fin de cette année là, fut-il nommé ministre plénipotentiaire à Copenhague, puis à Bruxelles, d'où il a été appelé à l'ambassade de Vienne.

M. Duchâtel a épousé une fille du duc d'Harcourt. Il est beau-frère du duc de la Trémoïlle.

Le comte Duchâtel est un des plus riches propriétaires de France. Il a plusieurs centaines de mille livres de rente. Il menait, à Vienne, un train princier.

Ce n'est pas un diplomate *di primo cartello* — encore sera-t-il difficile de le remplacer, parce que l'étoffe à diplomate va s'amincissant ; — mais la République ne trouvera personne qui puisse représenter aussi magnifiquement la France à la cour austro hongroise.

On voit que la République n'a pas intérêt à expulser les princes, puisque les serviteurs qui jettent sur elle le plus d'éclat sont obligés de rentrer dans la vie privée, pour ne pas rompre avec leurs relations mondaines, en restant associés à un régime proscripteur.

## ???

On lit dans l'*Action* :

« La personne du général Thibaudin nous est absolument antipathique.

» Nous avons été heureux, cependant, de voir la République obligée de descendre jusqu'à lui.

» Plus un ministre républicain est ridicule, odieux ou méprisable, plus nous nous réjouissons de l'abaissement de ce régime.

» A ce point de vue, uniquement politique, la nomination de M. Thibaudin nous a donc comblé de joie.

» Mais au point de vue militaire, nous sommes absolument navrés.

» Sincèrement, nous voudrions voir cesser la polémique que l'arrivée de M. Thibaudin-Comagny a soulevé dans la presse conservatrice comme dans la presse radicale.

» Nos amis diront ce qu'ils voudront, mais il est un seul homme que nous voudrions qu'on n'attaqua jamais : c'est celui qui est à la tête de notre armée, c'est le ministre de la guerre.

» Quand nous avons vu l'*Evènement* et le *Voltaire* défendre M. Comagny-Thibaudin, nous en aurions été presque heureux, si le choix de ces avocats d'office n'avait démontré en quelque sorte le caractère détestable de la cause.

» Or, en ce moment, il court sur le compte de M. Thibaudin-Comagny des bruits dont nous ne voulons nullement nous faire l'écho.

» Il ne s'agit plus de savoir s'il a signé ou non *le revers*, et s'il a été parjure, il s'agit de connaître les conditions dans lesquelles M. Comagny-Thibaudin a pris le pouvoir.

» Nous ne nous ferons jamais les accusateurs d'un officier général : nous laissons ce rôle à M. Laisant et à M. Rochefort.

» Nous pouvons bien reprocher à M. Wilson ou à quelqu'autre d'abuser de la griffe présidentielle et de prendre trop d'intérêt à la confection de couvertures caoutchoutées à l'usage des troupes ; mais nous ne saurions élever la voix que pour défendre le ministre de la guerre, si les bruits qui circulent tout bas venaient à s'exprimer plus haut.

» Espérons que M. Thibaudin-Comagny se justifiera plus rigoureusement et plus complètement qu'il ne le fait en ce moment, si jamais on parle de son immixtion dans une question de marché.

» André Barbes. »

## CASAQUE RETOURNÉE

Est-il vrai qu'à la fin de l'année 1877, au cours de cet orageux automne qui vit revenir les 363, paraître et disparaître le cabinet Rochebouët, et périr la moisson du grain frivole semé le 16 Mai, un général, qui commandait une brigade d'infanterie à Orléans, se signala par son zèle à aller « jusqu'au bout », selon la parole du maréchal de Mac-Mahon ?

Est-il vrai que ce général, plein d'une belle ardeur antiradicale, était le général Thibaudin ?

Est-il vrai qu'il rassembla ses officiers et leur tint — quand au fond — la harangue suivante : « Il m'est revenu que quelques-uns d'entre vous hésiteraient, dans le cas où l'on en viendrait à une lutte ouverte, à soutenir le pouvoir exécutif; sachez, messieurs, que le soldat ne doit connaître que sa consigne et que, pour ma part, si je recevais l'ordre de faire usage de la force, je marcherais et saurais obliger tous mes officiers à marcher avec moi... » ?

Le général en question était alors plus mac-mahonien que le maréchal de Mac-Mahon, qui se soumit d'abord et se démit ensuite, et il n'admettait pas qu'un soldat ne fût pas, quoi qu'il advint, et fallût-il en venir aux coups, le serviteur absolu de sa consigne.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de blâmer cette attitude ; c'est aux amis et aux admirateurs du major Labordère, qui se font aujourd'hui les avocats furieux du général Thibaudin et lui sacrifient même l'honneur.

Nous ne garantissons pas l'histoire. C'est une question que nous posons.

Et nous engageons les républicains qui s'emballent sur le général Thibaudin, au point de glorifier, en lui-même la parole violée, à vérifier le fait.

Il serait piquant, en effet, que leur enthousiasme fît fausse route et qu'ils adorassent aveuglément aujourd'hui un simple séide du 16 Mai qui aurait retourné sa casaque.

B. Loustalot.

*P.-S.* — Nous recommandons également aux radicaux les renseignements suivants que nous trouvons dans l'*Etoile* d'Angers et qui montrent leur dieu militaire sous les espèces d'un clérical :

« D'après un bruit qui court parmi ses anciens compagnons d'armes, Mgr Freppel aurait sauvé la vie au général Thibaudin. On ignore en quelles circonstances...

» Après la guerre de 1870-71, M. Thibaudin fut nommé colonel du 32e régiment de ligne, à Angers.

» A cette époque, et durant plusieurs années, le nouveau ministre de la guerre parut d'un « cléricalisme » à toute épreuve.

» En 1875, à l'occasion de la mort de M. de Vassal, ancien zouave pontifical, il prononça un très beau discours à la gare Saint-Laud, où l'on avait transporté les restes du défunt.

» Le sentiment chrétien coulait à pleins bords de la bouche de l'orateur.

» A la bénédiction de l'église Saint-Laud, le colonel du 32e se tenait à la droite de Mgr Freppel, tout brillant d'uniforme et d'esprit religieux.

» Les officiers, dont il était bien connu, riaient sous cape et se disaient entre eux : « Il aura » bientôt tourné casaque. Nous savons ce que » vaut sa parole. »

» Les évènements sont venus confirmer cette prédiction. »

## LETTRE DE S. G. Mgr ISOARD, ÉVÊQUE D'ANNECY

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

Annecy, 31 janvier 1883.

Monsieur le ministre,

Par lettre du 27 de ce mois, vous m'informez que vous considérez comme constituant un double excès de pouvoir la Lettre pastorale que j'ai adressée au clergé et aux fidèles de mon diocèse, il y a huit jours, et qui a pour objet la condamnation de quelques ouvrages admis dans les écoles communales.

Le premier de ces excès de pouvoir consiste rait « dans la publication d'un décret de la » Sacrée-Congrégation de l'Index, alors que ce » décret ne m'a pas été adressé par le gouver- » nement. »

Le second, dans ce fait « que probablement le » conseil d'Etat n'aurait pas accordé l'enregis- » trement à un acte provenant d'une Congréga- » tion romaine, et moins encore à un décret de » la Congrégation de l'Index. »

Vous me faites connaître l'intention où vous êtes « d'inviter le conseil d'Etat à connaître de » ces excès de pouvoir par la voie de l'appel » comme d'abus, et avant que de saisir cette » haute Assemblée, vous me demandez de vous » faire parvenir telles observations que je juge- » rai convenable de présenter. »

J'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de répondre à cette communication.

Le but que je me suis proposé en écrivant cette Lettre pastorale a été d'avertir une fois de plus les parents du devoir qui leur est imposé par Dieu de surveiller l'enseignement donné à leurs enfants, devoir à l'accomplissement duquel personne, en ce monde, n'a le droit de mettre obstacle. J'ai voulu leur apprendre aussi que leurs enfants peuvent, sans que les parents le soupçonnent, être obligés d'étudier des livres rédigés de manière à menacer dans les âmes notre sainte foi. Je dis « sans que les parents en aient le soupçon » parce que, dans plusieurs communes, les *Manuels* d'instruction civique ne sortent jamais de l'école. L'instituteur les remet aux enfants au moment où ils doivent apprendre la leçon et les reprend de leurs mains avant la fin de la classe.

Ce qui est intéressé dans cette question c'est donc la foi, la foi seule, sans compromission d'aucun autre intérêt, quelque élevé qu'il puisse être. Or, je suis évêque pour défendre la foi de la sainte Eglise catholique, pour la garder dans les âmes qui m'ont été confiées.

Voilà pour le but que je voulais atteindre. Restent les moyens employés.

J'aurais pu, et je l'ai rappelé dans ma Lettre pastorale, j'aurais pu condamner ces ouvrages en vertu du pouvoir qu'ont, à cet égard, tous les évêques, et deux de mes vénérés collègues ont porté une condamnation de ce genre contre ces mêmes livres, il y a trois mois.

Mais, écrivant après un jugement prononcé sur le même sujet par le Saint-Siège, j'ai naturellement allégué son autorité, la plus haute qui soit dans l'Eglise et dans le monde.

Nos vieux parlementaires, — leur pratique constante est allégnée par vous, monsieur le ministre, et ce sont les jurisles de 1683 qui font apprécier un acte posé en 1883, — nos vieux parlementaires auraient-ils reconnu dans ma Lettre le fait de la publication d'un document émané de la Cour de Rome ? Il est permis d'en douter. Les formes manquent et vous savez ce que sont les formes en pareille matière.

Aussi dois je avouer que je ne m'attendais pas à un pareil éclat.

Nos populations ont dû concevoir des inquiétudes en voyant les gendarmes parcourir les communes, frapper à la porte des presbytères de sept heures à dix heures du soir samedi dernier, de cinq heures à huit heures dimanche matin, en cette saison, dans l'obscurité, après une chute de neige toute récente et lorsque beaucoup de nos chemins sont, pendant l'hiver, dangereux même en plein jour.

L'inquiétude se sera changée en surprise lorsque seront venues les nouvelles des autres paroisses, lorsqu'on aura su que toute la gendarmerie du département avait marché pendant près de vingt-quatre heures, — car certains sommets n'ont été atteints qu'après quatre heures de l'après-midi, — lorsqu'on aura connu qu'un mouvement qui ne s'était produit jusqu'ici que dans les circonstances politiques de la dernière gravité, n'avait d'autre but que d'empêcher un évêque de dire à ses diocésains que l'on fait lire et étudier à leurs enfants des livres propres à leur enlever la foi, et que c'est sur la parole même du Pape qu'il appuie le jugement qu'il porte sur ces ouvrages.

Telle est, pour mon compte, l'impression que j'ai reçue de toute cette agitation. Je ne croyais pas avoir fait un acte d'une portée aussi considérable.

A ceux de MM. les curés qui ont pu, dimanche matin, me demander par télégramme pour eux-mêmes et pour leurs voisins ce qu'ils avaient à faire, j'ai répondu : « Ne pas lire. » Mais j'ai donné moi même lecture de ma Lettre dans la chaire de mon église cathédrale.

J'appelle votre plus sérieuse attention, monsieur le ministre, sur une dernière observation.

Il y a eu, dans toute cette affaire, une singulière interversion des actes qui se succèdent logiquement dans toute procédure.

Le décret du chef de l'Etat n'a pas été rendu. L'avis du conseil d'Etat n'a pas été formulé. Le conseil d'Etat n'a pas même été saisi, vous voulez bien me le déclarer.

Le conseil d'Etat ne sait même pas qu'il y a une Lettre épiscopale dont il aura à s'occuper; et cependant les agents de la force publique sont employés à faire défense de lire cette Lettre, sous la menace « de peines disciplinai- » res et notamment de la privation du traite- » ment ».

On ne sait point si les juges trouveront un excès de pouvoir dans ma Lettre, on ne la leur a pas encore montrée; vous me demandez mes observations : rien n'est donc encore décidé, la délibération n'est pas même commencée ; et cependant vous menacez, comme s'il était évidemment coupable, celui qui fait dans l'assemblée des fidèles, et pour s'acquitter de l'un de ses premiers devoirs, la lecture de cette Lettre. Ce procédé n'est pas ordinaire.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

✠ Louis, *évêque d'Annecy*.

## LE DANUBE GERMANISÉ

On lit dans le *XIXe Siècle*, journal républicain :

« Seule, entre toutes les nations de l'Europe, la France n'est pas prête !

» La conférence de Londres s'ouvre aujourd'hui, et les représentants de notre pays n'ont aucune espèce d'instructions, par l'excellente raison qu'il n'y a — et cela depuis longtemps — personne pour leur en donner.

» M. Barrère, ayant le grade de ministre plénipotentiaire, représentera la France à la Conférence; naturellement, il défendra le projet autrichien, puisqu'il l'a baptisé de son nom moyennant quelques retouches insignifiantes. Le zèle qu'il mettra à défendre son œuvre est trop naturel pour qu'on doive s'en étonner. Mais ce qui est extrêmement fâcheux, c'est que personne au monde ne sera en position de contrôler ni de modérer au besoin l'ardeur de ce diplomate. C'était, dit-on, l'intention de M. Duclerc. Sa maladie l'a empêché de donner à ce projet le moindre commencement d'exécution. Ainsi les diplomates français de Londres n'ont ni instructions récentes ni instructions actuelles et — ce qui est pis encore — il est assuré que, d'ici à longtemps, il n'en recevront pas.

» La question qui s'agite à Londres est grave pourtant. Le Danube sera-t-il neutre ou sera-t-il allemand ? Voilà le problème, toute l'Europe le comprend ainsi, excepté la France, qui ne paraît pas voir l'importance de cette affaire.

» Au contraire, voyez comme les Allemands s'y intéressent ! M. de Bismarck est, dit-on, disposé à envoyer à Londres son propre fils.

» Le comte Herbert de Bismarck représentera probablement l'Allemagne à la conférence de Londres. Tel est du moins le sens d'une dépêche que reçoit la *Gazette de Cologne*, qui est en position d'être bien informée. Le docteur Arenz, qui était nommé délégué de l'Allemagne, est tombé gravement malade; on peut soupçonner, sans trop de hardiesse, que cette maladie vient fort à propos pour faire place au fils de M. de Bismarck.

---

FEUILLETON DU 6 FÉVRIER — 27 —

# Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

XVI

**Où est-elle ?**

(SUITE)

Hervé s'interrompit. Sa gorge se serrait en pensant à Fernande.

— Alors, reprit-il, la jeune personne blonde ne vous permettrait pas de venir chez moi après-demain soir.

— Quelle jeune personne blonde ?

— Allons, ne niez pas. Ne vous ai-je pas rencontré avec elle ?

— Ah ! oui... je sais !

Il y eut un silence.

— Est-ce cela ? ajouta Hervé en s'efforçant de conserver son calme souriant. Ai-je deviné ?

Lucien ne répondit pas.

— Vous vous taisez ?... Vous ne dites rien ?..

— Je ne dis rien, parce qu'il n'y a rien à dire.

Hervé resta immobile et muet.

Tout bouillant de plus brûlantes émotions, il lui sembla qu'il était enveloppé subitement par un mur de glace. Un froid mortel s'empara de lui. Il rassembla ses forces pour dire en s'éloignant :

— Ainsi, on ne vous verra pas après demain ?

— Non, répondit Lucien en l'accompagnant jusqu'à la porte.

Dès qu'il fut parti :

Je n'aime pas cet homme là, pensa Lucien. Pourquoi ? Je l'ignore. On ne parle de lui qu'en bons termes. Mais il y a dans toute sa personne quelque chose de tourmenté qui me déplaît. Il m'a rappelé sa rencontre de l'autre jour... Connaîtrait-il cette jeune fille ? Ce n'est pas presumable. Il avait pourtant un air singulier... Mais non, je me trompe. Ce qui eût été singulier, ce serait de ne pas avoir dit un seul mot de cette rencontre. Dans ces circonstances-là on ne ne manque guère d'en faire compliment. Son air tourmenté est venu simplement de ce que j'ai refusé d'aller chez lui. Il en a été froissé. Tant pis. Décidément, je n'aime pas cet homme là.

Quant au comte Hervé de Bréan, lorsqu'il fut seul dans sa voiture, les plus dévorantes pensées s'agitèrent en lui.

Comment n'avait il pas déja provoqué le marquis d'Amblemont

Il s'en étonnait.

L'occasion ne s'est pas offerte.

Mais n'y avait-il pas mille moyens de la faire naître ?

Puis il se disait : pas encore !

L'essentiel était de retrouver Fernande.

Lui qui n'avait pas pu se rendre maître d'elle lorsqu'il la tenait captive dans son baleau de fraudeur, il devait maintenant user de prudence et ne pas l'effrayer par des violences

Elle ne lui avait pas donné signe de vie, quoiqu'elle connût son nom et son adresse. Elle avait réussit à lui faire perdre sa trace, le jour où il l'avait vue donnant le bras à Lucien ; tout cela indiquait que l'entreprise de Lucien de s'en faire aimer devenait de plus en plus compliquée et difficile. Or, c'était là le but à atteindre, Hervé dût il y risquer mille fois sa vie et y sacrifier sa fortune.

Il avait remarqué que Lucien, le jour de la rencontre, avait quitté Fernande en pleine rue.

La revoyait-il ?

Hervé avait tenté d'interroger adroitement le marquis à ce sujet, mais autant aurait valu interroger une statue de marbre.

Cependant, et Hervé ne pouvait se le dissimuler, le marquis offrait presque la seule chance possible de retrouver Fernande.

Il la connaissait, il l'avait vue, donc il pouvait la revoir encore.

Hervé devait donc bien se garder de provoquer Lucien, quant à présent, puisqu'il n'avait d'espoir qu'en lui pour découvrir la demeure de Fernande.

Mais comment se procurer des renseignements ? Comment pénétrer le secret d'un homme aussi froidement discret que le marquis ?

Là était la difficulté presque invincible.

Hervé ne se découragea pas.

Il avait à lui des gens dévoués.

Ne pouvait il pas, par exemple, aposter Humberthe ou Miclou, afin de suivre le marquis et de savoir exactement où il allait ?

Hervé se disposait à s'arrêter à ce parti, lorsqu'une révélation imprévue lui suggéra un plan d'une efficacité beaucoup moins douteuse, car Hervé n'ignorait pas que Miclou et Humberthe lui étaient dévoués comme fraudeurs, mais que, malgré leur bonne volonté, ils eussent été sans doute fort gauches et fort maladroits dans le nouveau rôle qu'il eût fallu leur faire jouer.

Tandis qu'il déjeunait chez lui, après sa visite à Lucien, Hervé observa que son domestique François le servait avec un empressement inaccoutumé et presque fatigant. Cet excès de zèle rappela au comte que son valet s'était permis de sourire en recevant l'ordre de dire au cocher de conduire le comte de Bréan à l'hôtel d'Amblemont.

— Vous êtes gai ! dit Hervé d'un ton sec.

François se demanda si c'était là un reproche.

Puis, prenant son courage à deux mains :

— Monsieur le comte m'interroge ? répondit-il. Alors je ne cacherai pas que je suis en effet plongé dans la joie la plus vive.

— Il n'y a pas de mal à ça, François. Seulement, vous pourriez vous dispenser de me combler de vos prévenances. Trois fois de suite vous m'avez engagé à reprendre de cette sole frite. Cela ne se fait pas, mon garçon. Si j'en avais voulu, j'en aurais repris.

François s'inclina.

— Je suis tellement plongé dans le ravissement, commença-t-il...

— Un avertissement encore, continua le comte. Quand je vous ai dit que j'allais chez M. le marquis d'Amblemont, vous avez souri d'un air... Comment dirai-je ?.. d'un air d'approbation et de satisfaction. Ces airs-là sont déplacés, François. Il est inutile de paraître content ou mécontent lorsque je vous donne un ordre. Obéir suffit.

— Je remercie, monsieur le comte...

— C'est bien. Cela vous fait donc plaisir d'aller chez le marquis ?

— Oh ! ce n'est pas à cause de M. le marquis, bien sûr !

Le comte regarda son valet.

— Ce garçon est amoureux, pensa-t-il.

Et ce n'est guère malaisé à deviner. Une sorte d'ivresse triomphante débordait des yeux de François et de ses grosses joues enluminées.

— N'y a-t-il pas là, ajouta le comte, quelque jolie femme de chambre ?

— Mlle Juliette ! s'écria François en laissant tomber une assiette. Que monsieur le comte veuille bien m'excuser !... Du moment qu'il m'interroge, je réponds. Mlle Juliette est femme de chambre de Mme la marquise douairière, mère de M. le marquis. Mlle Juliette a daigné me remarquer. Seulement... ah ! dame, oui ! il y a un *seulement*. Elle veut s'établir en se mariant. Elle a un livret de la caisse d'épargne qui court vers les six mille, et elle exige que je possède aussi six mille francs pour m'accorder sa main. Je ne les ai pas, j'en suis loin. Mais c'est déjà bien flatteur de savoir qu'il ne me manque que quelques billets de mille francs pour être aimé.

— Vous trouvez cela flatteur ?

— Mais oui. Monsieur le comte sait parfaitement qu'au temps où nous vivons...

— C'est bien. En voilà assez, maître François.

Le soir même, Hervé plaça dans une coupe, sur la cheminée de sa chambre deux ou trois poignées de pièces d'or, qu'il eut soin d'abord de compter exactement.

Puis il les recompta; le lendemain, avant de les remettre dans sa poche, il constata qu'il y en avait trois de moins.

— François a bonne envie de se marier et n'est pas scrupuleux, pensa-t-il. C'est l'homme qu'il me faut.

Il lui expliqua ce qu'il attendait de lui : savoir, par l'entremise de Mlle Juliette ou par lui-même, si le marquis Lucien d'Amblemont ne se rendait pas chaque jour ou chaque semaine chez une femme blonde, et se procurer l'adresse de cette personne.

— C'est bien simple, ajouta le comte. Réussissez, et vous aurez les six mille francs qui vous sont nécessaires pour épouser votre adorée. Mais souvenez-vous que je ne veux ni maladresse ni bavardages. Je ne veux pas non plus que mon nom soit prononcé. C'est à vous de faire causer Mlle Juliette sans risquer de me compromettre par une indiscrétion. Servez-vous d'elle, ne vous mettez pas à sa merci. A partir de ce moment, tout votre temps est à vous. Usez-en pour attendre les occasions, et soyez prudent.

François montra aussitôt que le comte l'avait bien jugé; il accepta cette mission.

Il s'imagina d'abord qu'en deux ou trois jours la chose serait faite. Il suivit même plusieurs fois le marquis afin de savoir chez qui il allait.

— Eh bien ? demandait Hervé chaque soir.

— Rien encore, monsieur le comte. Mais ce sera pour demain.

Enfin, au bout de quinze jours, François perdit tout espoir.

— M. le marquis ne va chez aucune femme, dit-il à Hervé. J'avouerai même à monsieur le comte que les gens de M. le marquis trouvent cela étonnant ; je l'ai su par Mlle Juliette, avec qui j'ai pu causer deux ou trois fois; mais elle, qui a de l'esprit, estime que cette conduite est toute naturelle, puisque M. le marquis va bientôt se marier. En résumé, tant par les renseignements qu'elle m'a fournis que par ceux obtenus par mon incessante surveillance, je puis affirmer à M. le comte que M. le marquis ne fréquente aucune femme, blonde ou brune.

Hervé crut et devait croire que c'était la vérité.

Il en fut satisfait d'un côté et mécontent de l'autre.

*A suivre*